

DECISION DU PRESIDENT

N°2023-61

Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité Service Gestion des déchets et transition énergétique

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU le Code de la Fonction Publique,
- VU les budgets primitif et supplémentaire de la Collectivité,

CONSIDERANT la mise en œuvre de l'harmonisation du service de collecte des déchets ménagers à l'échelle de l'agglomération et plus particulièrement les dotations en bacs individuels de l'ensemble des foyers du territoire, le démarrage du nouveau marché de prestation de services avec l'évolution de fréquence et de jour de collecte des déchets ménagers, le collecte des corbeilles de propreté sur l'ensemble des communes, les nouveaux services pour les professionnels et les nouvelles modalités de calcul de la redevance spéciale gros producteurs.

DECIDE

ARTICLE 1 : De créer un poste d'adjoint technique à temps complet du 07/03/2023 au 06/03/2024.

ARTICLE 2 : La rémunération sera calculée sur la base du 1er échelon de l'échelle C1.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le **Le Président,**
Jean-Michel BRARD

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20230306-1-AU

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 06-03-2023

Publication le : 06-03-2023

Le Président,
Jean-Michel BF

